

RAPPORT de la Commission du Conseil intercommunal ARASMAC

Préavis no 02/2012

Préavis relatif aux demandes de création de nouvelles places d'accueil au sein du réseau AJEMA (voir détail ci-dessous)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Syndics et Municipaux représentants vos Communes au Conseil intercommunal de l'ARASMAC,

La Commission du Conseil intercommunal de l'ARASMAC, composée de Mesdames

Bonvin Isabelle, Romanel s/Morges
Rivier Forney Jocelyne, St-Livres
Puteo Mercedes, St-Oyens, Rapporteur

s'est réunie le vendredi 21 septembre 2012 à 16h00 à la salle de conférence du CSR à Morges, en compagnie de Madame Gisèle Burnet, Présidente du CODIR, Monsieur Daniel Vouillamoz, Directeur de l'ARASMAC pour étudier le préavis no 02/2012 relatif à la création de nouvelles places d'accueil au sein du réseau AJEMA soit :

1. Arche de Noé à Echichens (26 places préscolaires) 2013
2. Cupidon à Montherod (19 places préscolaires) 2013
3. Pomme Cannelle à Buchillon (24 places parascolaires) 2013
4. Les Pirates à Denges (12 places parascolaires) 2013
5. Fondation SILO à Echichens (22 places préscolaires) 2014

Madame Gisèle Burnet, Monsieur Daniel Vouillamoz ont apporté tous les renseignements qui étaient à leur disposition et nous les remercions pour leur appui précieux dans le cadre des réflexions conduites par notre Commission.

PREAMBULE

Le plan de développement du réseau AJEMA prévoyait de soutenir la création de 300 à 400 nouvelles places d'accueil entre 2009 et 2013.

Cet objectif est atteint et même légèrement dépassé comme l'indique les données statistiques que vous avez pu lire dans le préavis 2/2012.

Force est de constater que les projections faites en 2008 sous-évaluaient le développement démographique de notre région et, corolaire de cette évolution , une progression des besoins plus rapide que prévu.

La commission relève également que toutes les demandes qui font l'objet du présent préavis ont été soigneusement étudiées par le Comité directeur de l'ARASMAC et que l'adéquation entre les besoins, le nombre et le type de places proposées a été vérifié.

Au total c'est 26 places préscolaires et 36 places parascolaires qui seront créées en 2013 et 41 places préscolaires en 2014.

D'autre part, le budget présenté par chacune des structures concernées se situe dans la cible des coûts d'exploitation des structures préscolaires et parascolaires du Réseau AJEMA.

A signaler que Cupidon à Montherod a reporté l'ouverture des nouvelles places préscolaires en 2014.

RAPPORT de la Commission du Conseil intercommunal ARASMAC

La Fondation Silo, a manifesté sa volonté de devenir membre du réseau AJEMA en tant qu'employeur et en tant que structure dans le cadre de la création d'une crèche d'entreprise.

Il est donc demandé au Conseil de donner un accord de principe à cette adhésion, sachant que dans ce contexte la Fondation Silo participera à la couverture du déficit et que les enfants de ses employés non domiciliés dans une commune membre ne bénéficient pas de la subvention du réseau AJEMA .

Autrement dit :Les heures des enfants des employés de la fondation SILO, qui ne seraient pas domiciliés dans une commune membre, seront attribuées et financées uniquement par la fondation SILO, les heures des enfants étant à la fois domiciliés dans une commune membre et dont un des parent est employé de la fondation SILO seront réparties par moitié à charge de la commune de domicile et l'autre moitié à la fondation SILO.

Il convient de préciser que si la Fondation Silo ne souhaitait finalement que créer une structure et mettre les places à disposition du réseau (renonçant ainsi à bénéficier de la priorité pour ses employés) cela sera également possible si le Conseil se prononce favorablement.

En ce qui concerne les coûts additionnels pour les communes liés à l'ouverture de ces nouvelles places d'accueil, ils se monteront à 1.50 FRS par habitant en ce qui concerne la contribution socle (soit 10% du déficit par habitant) le solde soit 90% étant réparti aux communes (et entreprises) en fonction du nombre d'heures consommées par les enfants.

Ce montant sera atteint après 2 ans pour le préscolaire et 3 ans pour le parascolaire lorsque prennent fin les aides au démarrage mentionnées dans le préavis.

En regard de ce qui précède, la commission se déclare favorable à l'ouverture de 67 nouvelles places pré-scolaires et 36 places parascolaires entre 2013 et 2014.

CONCLUSIONS

En conclusion et vu ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Syndics et Municipaux représentants vos Communes au Conseil intercommunal de l'ARASMAC, à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'ARASMAC

- vu le préavis du CODIR
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide

1. d'accepter la demande de création de 26 places préscolaires de la structure l'Arche de Noé à Echichens en 2013 ;
2. d'accepter la demande de création de 19 places préscolaires de la structure Cupidon à Montherod initialement prévues en 2013 et reportées en 2014;
3. d'accepter la demande de création de 24 places parascolaires de la structure Pomme Cannelle à Buchillon en 2013;
4. d'accepter la demande de création de 12 places parascolaires de la structure les Pirates à Denges en 2013 ;

RAPPORT de la Commission du Conseil intercommunal ARASMAC

5. d'accepter la demande de création de 22 places préscolaires de la future structure de la Fondation Silo en 2014

Pour la commission chargée d'examiner le préavis 2/2012

Isabelle Bonvin

Jocelyne Rivier Forney

Mercedes Puteo

Rapport établi à St-Oyens, le 24 septembre 2012